

PETITION

ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES EN DANGER ! VICTIMES DE LA DELINQUANCE OUBLIEES !

300 000 victimes c'est le nombre de victimes aidées en **2011** par les associations d'aide aux victimes du réseau INAVEM, **plus de 3 millions**, c'est le nombre de victimes aidées **depuis 25 ans**.

et en 2012 et en 2013 ?

300 000 victimes, ce sera peut-être le nombre de **victimes en souffrance oubliées et négligées chaque année, car le réseau des 140 associations d'aide aux victimes** de professionnels de la prise en charge des victimes **connaît de très grandes difficultés financières !**

Les victimes ne crient pas vengeance, elles veulent être reconnues par la société et la justice. Elles veulent être soutenues et aidées dans toutes leurs démarches après l'infraction.

Pour ce faire, il faut des moyens financiers pérennes pour les associations :

- pour former les intervenants bénévoles,
- pour salarier des professionnels de l'aide aux victimes,
- pour financer des locaux dignes et respectant la confidentialité des entretiens,
- pour être partout en France au plus près des victimes,
- pour évaluer les attentes et les besoins des victimes...

Cet argent est nécessaire pour :

- que l'Etat continue à faire de l'aide aux victimes une priorité de ses actions et arrête de baisser ses subventions comme il le fait depuis deux ans,
- que les collectivités territoriales continuent leurs efforts pour financer des lieux d'accueil au plus près de leurs concitoyens.
- et enfin, que les auteurs d'infractions contribuent à l'accompagnement des victimes au quotidien par le paiement d'une amende de 10 % en supplément de toutes les amendes pénales.

C'est la « Contribution Victimes » qui devra être votée par le nouveau Parlement sur initiative du prochain Président de la République !

